

Programme Aînés actifs

Programme Aînés actifs

Saviez-vous que depuis 2012, les résidents permanents de Sainte-Marcelline-de-Kildare ayant plus de 60 ans, et qui participent à des programmes d'activités en dehors de la municipalité, sans égard au lieu, peuvent se faire rembourser 20% du coût de l'inscription directement rattaché à l'activité, jusqu'à concurrence de 100\$ par année par personne? Vous devez fournir un reçu, ainsi que remplir un formulaire, disponible à l'hôtel de ville.

La base annuelle commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, bien que la date limite pour remettre votre demande soit le 31 octobre (Halloween). Les activités débutant après cette date seront comptabilisées l'année suivante.